



Dégats véhicule en stationnement

Par **claire b**, le **28/03/2008** à **14:13**

ma voiture en stationnement sur une place de parking à été endommagée par un chauffeur de 17 ans en état d'ivresse. le père du jeune homme prend sur lui les dégats par rapport à l'assurance. Dans le laps de temps des démarches et réparations éventuelles sur ma voiture je n'ai plus de véhicule (ai droit à un véhicule de remplacement seulement pendant 3 jours).Pour avoir un véhicule plus longtemps, je dois payer de ma poche. si je porte plainte que se passera-t-il au niveau des sanctions pour le jeune homme ?